

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 DECEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Surtaxe assainissement
Année 2022**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 décembre 2021
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 17 décembre 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 décembre 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Étaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame MEUNIER à Madame BOUTIN
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Madame ANDRE
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame BRELURUS

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20211216-21-G-20a-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

N° DE DOSSIER : 21 G 20a

OBJET : SURTAXE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2022

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye suggère le maintien du prix au m³ des surtaxes d'assainissement pour l'année 2022.

Par délibération en date du 21 décembre 2017, le Conseil Municipal de la Ville historique de Saint-Germain-en-Laye a fixé le montant de la surtaxe pour la collecte et le traitement des eaux usées appliquée au consommateur final (surtaxe communale d'assainissement) à **0,3000 €/m³**.

Par délibération en date du 17 décembre 2018, le Conseil Municipal de la Ville historique de Fourqueux a fixé le montant de la taxe pour la collecte et le traitement des eaux usées appliquée au consommateur final (surtaxe communale d'assainissement) à **0,2400 €/m³**.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de suggérer à la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) de maintenir pour l'année 2022 les prix au m³ des surtaxes assainissement tes que précités.

Par ailleurs, il convient également de fixer les tarifs des prestations de contrôle et de raccordement qui prendront effet au 1^{er} janvier 2022.

➤ Prestations de contrôle :

ASSAINISSEMENT - BUDGET GÉRÉ AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA CASGBS						
OBJET	PRESTATIONS	TARIFS 2019	TARIFS 2020	TARIFS 2021	TARIFS 2022	VARIATION
Assainissement	Contrôle des branchements privés d'assainissement collectif / Forfait pour particuliers et sociétés :					
	- Pavillon	246,60 €	251,00 €	251,00 €	256,02 €	2%
	- Appartement	246,60 €	251,00 €	251,00 €	256,02 €	2%
	- Immeuble	620,70 €	633,10 €	645,76 €	658,66 €	2%
	- Site industriel	620,70 €	633,10 €	645,76 €	658,66 €	2%
	- PM/PMME	336,40 €	343,10 €	349,96 €	356,86 €	2%
	Contrôle des installations d'assainissement non collectif :					
	- Tarif pour suivi de chantier de réhabilitation ou de dispositif neuf	246,20 €	251,10 €	256,12 €	256,24 €	2%
	- Tarif pour visite de contrôle périodique	147,50 €	150,45 €	153,46 €	156,53 €	2%

➤ Le tarif de raccordement est actualisé chaque année sur la base de l'indice des prix TP01, comme indiqué dans la délibération de 2015. Au 1^{er} janvier 2022, le montant s'élèvera donc à 1542,67 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de suggérer à la CASGBS les tarifs tels que précités pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la suggestion de maintien du prix au m³ de la surtaxe communale d'assainissement :

- Sur le territoire de la commune historique de Saint-Germain-en-Laye à 0,3000 €/m³.
- Sur le territoire de la commune historique de Fourqueux à 0,2400 €/m³.

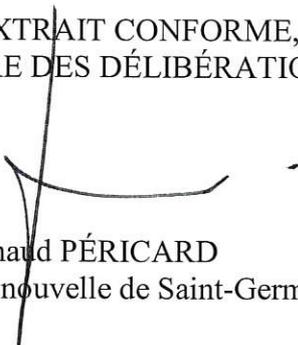
APPROUVE la proposition de tarifs pour l'année 2022 suivants :

- Contrôle de conformité d'assainissement :

ASSAINISSEMENT - BUDGET GÉRÉ AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA CASGBS						
OBJET	PRESTATIONS	TARIFS 2019	TARIFS 2020	TARIFS 2021	TARIFS 2022	VARIATION
Assainissement	Contrôle des branchements privés d'assainissement collectif / Forfait pour particuliers et sociétés :					
	- Pavillon	246,60 €	251,00 €	251,00 €	256,02 €	2%
	- Appartement	246,60 €	251,00 €	251,00 €	256,02 €	2%
	- Immeuble	620,70 €	633,10 €	645,76 €	658,66 €	2%
	- Site industriel	620,70 €	633,10 €	645,76 €	658,66 €	2%
	- PM/PMME	336,40 €	343,10 €	349,96 €	356,86 €	2%
	Contrôle des installations d'assainissement non collectif :					
	- Tarif pour suivi de chantier de réhabilitation ou de dispositif neuf	246,20 €	251,10 €	256,12 €	256,24 €	2%
	- Tarif pour visite de contrôle périodique	147,50 €	150,45 €	153,46 €	156,53 €	2%

- Raccordement à l'assainissement : 1542,67 €

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,


Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TARIF APPLICABLE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

(DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015)

VARIATION DU MONTANT PAR RAPPORT A L'INDEX TP 01

Tarif	Novembre 2015	1350 €
TP01 ₀	Novembre 2015	101.6
TP01 _n	Aout 2021	116.1

soit un nouveau montant :

$$\frac{1350 * 116.1}{101.6} = 1542,67 \text{ €}$$

Tarif au 1^{er} janvier 2022	1542,67 €
---------------------------------------------	------------------